

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



A propos du mot « Antilles »

Jacques Adélaïde

Numéro 22, 2e semestre 1974

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1044143ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1044143ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (imprimé)

2276-1993 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Adélaïde, J. (1974). A propos du mot « Antilles ». *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (22), 115–117. <https://doi.org/10.7202/1044143ar>

A propos du mot « Antilles »

par

Jacques ADÉLAIDE

A l'origine, nom d'une île légendaire de l'Atlantique. Las Casas dans son *Histoire des Indes* cite une lettre envoyée à Christophe Colomb par le savant florentin Paul Toscanelli (lettre datée du 25 juin 1474)¹. Il y est fait mention de « l'île d'Antilles ou des Sept Cités ». Las Casas indique que sur les cartes anciennes (c'est-à-dire médiévales), on représentait des îles de l'Atlantique, en particulier l'île d'Antilles, que l'on plaçait à environ 1.200 lieues des îles Canaries et des Açores. D'après les traditions portugaises, elle aurait été peuplée par « sept évêques et une foule de gens fuyant l'invasion musulmane », chaque évêque fondant une cité (d'où l'identification d'Antilles à l'île des Sept Cités). On peut se demander si, en raison de cette tradition portugaise, l'archipel ne devait pas sa dénomination aux Portugais qui, il est vrai, l'auraient appliquée seulement à Hispaniola (Saint-Domingue), cf. Las Casas : « Cette île *espagnole* que les Portugais appellent Antilles » (*Biblioteca de Autores españoles. Tomo XCV, p. 461*). Las Casas cite aussi Americo Vespucci « ...enimusque ad Antigliae insulam quam paucis nuper ab annis Christophorus Columbus discouperuit ».

Cependant les Espagnols, au moins au xvi^e siècle, ne semblent pas avoir retenu le terme ni pour Hispaniola (bien sûr), ni même pour l'ensemble de l'archipel. Les Petites Antilles sont quelquefois désignées sous le nom d'îles des Cannibales.

C'est à partir du xvii^e siècle qu'on voit apparaître dans un certain nombre d'ouvrages (ou relations de voyage) la

(1) L'authenticité de la correspondance entre Toscanelli et Colomb a, il est vrai, été contestée.

dénomination « Antilles » pour désigner l'archipel. En 1638, paraît à Amsterdam le *Grand Routier de Mer contenant une instruction des routes et cours qu'il convient de tenir en la navigation des Indes Occidentales, et au voyage de la coste du Brésil, Antilles, etc.*, de Jean-Hugues de Linschot. Faut-il penser à une influence portugaise, via les Hollandais, qui occupent précisément en ce début du XVII^e siècle une partie du Brésil ? Le P. Jacques Bouton semble bien être le premier auteur français à utiliser cette dénomination. Il publie en 1640 une *Relation de l'établissement des Français depuis l'an 1635 en l'Isle de la Martinique, l'une des Antilles de l'Amérique*. Pourtant d'autres dénominations concurrencent, au long du XVII^e siècle « Antilles », ou sont employées conjointement à Antilles (Isles de l'Amérique ou Indes Occidentales). Ainsi Guillaume Coppier, engagé lyonnais, ayant séjourné trois ans à la Martinique, publie en 1645 un ouvrage intitulé *Histoire et voyage des Indes Occidentales et de plusieurs régions maritimes et éloignées*. L'évolution des « Isles » à « Antilles » est sensible chez Du Tertre.

a) En 1654, il publie une *Histoire générale des Isles de Saint-Christophe de la Guadeloupe, de la Martinique et autres dans l'Amérique*.

b) Dans l'édition de 1667-71, il s'agit d'une *Histoire générale des Antilles habitées par les Français*. Il semble que l'implantation de la colonisation française dans les Petites Antilles ait conduit à la recherche ou à l'adoption d'une terminologie propre. Du Tertre donne d'ailleurs à Antilles — peut-être par suite d'une erreur d'étymologie — la signification « d'Iles Avant » (sous entendu de continent) : Ant-îles. Le terme « Antilles » ne paraît pas encore en soi suffisant : Rochefort, en 1658, fait paraître une *Histoire naturelle et morale des Iles Antilles de l'Amérique*.

Encore au XVIII^e siècle, « Antilles » ne s'impose pas, tant sur le plan de la terminologie administrative que sur le plan de la terminologie géographique. C'est un *Nouveau voyage aux Isles de l'Amérique* que publie en 1722 le Père Labat.

Les gouverneurs généraux de la Martinique et de la Guadeloupe (Petites Antilles) sont qualifiées de « lieutenants généraux des Iles du Vent ». Saint-Domingue (partie française) étant « sous le vent ». L'ensemble géographique auquel appartiennent les colonies françaises de l'archipel n'est donc pas toujours désigné d'un terme commun.

L'emploi du terme « Antilles », sans précision supplé-

mentaire, apparaît dans plusieurs documents de l'époque révolutionnaire : aux Antilles même, où « les planteurs réfugiés dans la ville de Saint-Pierre... » s'adressent « aux planteurs des Antilles »; en métropole où un certain Cassan publie en 1790 des *Considérations... particulièrement sur l'état actuel du commerce français dans les Antilles*.

Si au XIX^e siècle, la dénomination d'Indes Occidentales n'est pas complètement écartée (en 1822, on trouve encore « un exposé de la situation des colonies françaises aux Indes Occidentales ») elle apparaît comme un archaïsme. « Antilles » l'emporte de plus en plus au moins dans la terminologie française : les Anglais en effet demeurent fidèles à « Indes Occidentales » (West Indies). La possession, à partir de la seconde moitié au XVIII^e siècle d'un vaste domaine colonial aux Indes Orientales (East Indies) a pu favoriser par contamination et symétrie, la persistance de cette dénomination.

JACQUES ADÉLAÏDE,

*Centre Universitaire des Antilles
et de la Guyane, Pointe-à-Pitre.*

